

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Le 9 novembre 2015 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 novembre 2015.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur André CERQUEUS, Madame Magalie GREAU, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Benoît BACLET : Conseillers Municipaux

Est absent :

Monsieur Xavier COIFFARD.

Ont donné procuration :

Madame Isabelle LEROY à Monsieur Michel CHAMPION, Madame Annick JEANNETEAU à Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Madame Christine CHARRIER à Madame Simone POUPARD, Madame Patricia RIGAUDEAU à Monsieur Roger MASSE, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY à Monsieur Benoît BACLET, Madame Caroline LEDERLE à Madame Catherine CANALS.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie ROCHAIS comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 12 octobre 2015 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - AVIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de se prononcer défavorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) tel que présenté par le Préfet de Maine et Loire quant :

- à la définition du territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) qui ne correspond pas au bassin de vie existant et ne permet pas d'assurer une pleine solidarité financière et territoriale,
- à la création d'un syndicat départemental d'eau au 1^{er} janvier 2017 qui desservirait le territoire choletais car aucune étude ne démontre à ce jour les apports.

Article 2 - de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence eau à la définition de nouveaux périmètres sur le Département, démarche déjà engagée depuis début octobre 2015 et de solliciter auprès du Préfet de Maine et Loire et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) un délai supplémentaire pour soumettre une proposition de regroupements après établissement des périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

1.2 - COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES - COMMERCE - ECONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de porter à 9 le nombre des membres de la Commission Finances – Commerce – Economie et Relations Internationales.

Article 2 - de désigner les 2 membres supplémentaires de cette commission comme suit :

- Monsieur Patrice BRAULT,
- Monsieur André CERQUEUS.

1.3 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de désigner Monsieur Patrice BRAULT pour représenter la Ville dans les structures suivantes :

- dans le domaine des affaires sociales et socio-culturelles :
 - centre social et socioculturel du Verger (suppléant),
- dans le domaine de l'enseignement :
 - école maternelle et élémentaire Anne, Charlotte et Emily Brontë (représentant au conseil d'école).

1.4 - AVIS SUR LA REFORME STATUTAIRE DU SIEML

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de se prononcer favorablement sur la modification statutaire du SIEML, telle que proposée par délibération n° 24-2015 du Comité Syndical du SIEML en date du 16 juin 2015.

1.5 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE DE CHOLET AU SEIN DU SIEML

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de confirmer :

- Mme Annick JEANNETEAU, en tant que délégué titulaire,
- M. Jean-Paul BREGEON, en tant que délégué suppléant,

pour représenter la Ville au sein du collège électoral du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire, étant précisé que cette désignation n'entrera en vigueur qu'après arrêté du Préfet de Maine et Loire approuvant les statuts du syndicat.

1.6 - INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre),

DECIDE

Article unique - de remplacer le tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus, annexé à la délibération n° 0.8 en date du 4 avril 2014 relative aux indemnités des élus, par le tableau annexé à la présente délibération.

Cf. annexe 1.6

1.7 - PERSONNEL MUNICIPAL - INTERVENTIONS EN ARTS PLASTIQUES - RECONDUCTION DISPOSITIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser le recrutement d'un intervenant pour assurer l'éveil en arts visuels des élèves au sein d'écoles primaires de la Ville de Cholet, sur la base de 130 heures pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 29 février 2016,

Article 2 - de fixer la rémunération à 25,51 € brut par heure.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.2 - RAPPORT DE SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2014.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES - RAPPORT

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique - de donner acte de la présentation des orientations générales du budget 2016.

Monsieur le Maire quitte la séance et donne pouvoir à Mme JAUNEAULT.

2.2 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble du document ci-annexé, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe 2.2

*Monsieur le Maire rentre en séance.
Madame HAQUET quitte la séance et donne pouvoir à M. DAVIS.*

2.3 - DECISION MODIFICATIVE 2015 N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 9 Contre),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les mouvements inscrits dans la décision modificative relative au budget principal et au budget annexe du stationnement,

Article 2 - d'approuver l'état de la dette du budget principal et du budget annexe du stationnement.

2.4 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC LIEE A L'ORGANISATION DES FETES ET ANIMATIONS DE LA VILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 - d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour l'organisation des fêtes et animations publiques, à conclure avec Cholet Evénements, ayant pour objet de prévoir à titre exceptionnel le versement d'une contribution d'un montant de 35 000 € au titre des charges supportées par le délégataire lors du report du carnaval 2015.

Article 3 - d'approuver les avenants à conclure avec l'Abri des Cordeliers et le Badminton Associatif Choletais aux conventions relatives aux concours financiers apportés par la Ville de Cholet.

Cf. annexe 2.4

2.5 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'admettre en non-valeur les taxes et produits irrécouvrables figurant dans les tableaux ci-dessous, conformément aux demandes de Monsieur le Trésorier Municipal de Cholet en date des 9 avril 2014, 30 juin 2014, 9 octobre 2014, 5 février 2015 et 15 avril 2015 :

Pour le budget principal :

ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT
2007	Enlèvement véhicule Restauration scolaire	141,13 € 72,78 €
2008	Amende document égaré Droit de voirie Enlèvement véhicule Fourrière animale Restauration scolaire	156,41 € 31,20 € 141,13 € 1 044,23 € 309,70 €
2009	Amende document égaré Droit de voirie Enlèvement véhicule Halles Marchés/Braderie Halte Garderie / Périscolaire Restauration scolaire TLPE	189,97 € 136,00 € 720,60 € 1 745,30 € 100,00 € 1 035,64 € 968,71 €
2010	Droit de voirie Enlèvement véhicule Fourrière animale Halles Marchés/Braderie Jugement TGI Restauration scolaire TLPE	36,50 € 1 027,34 € 599,41 € 1 272,00 € 659,30 € 969,41 € 443,40 €
2011	Amende document égaré Amende jeux non restitués Droit de voirie Enlèvement véhicule Fourrière animale Halles Marchés/Braderie Restauration scolaire TLPE	741,31 € 96,55 € 136,59 € 813,10 € 262,73 € 1 389,52 € 3 185,77 € 1 473,75 €
2012	Droit de voirie Enlèvement véhicule	149,60 € 2 021,41 €

	Fourrière animale	423,84 €
	Halles Marchés/Braderie	359,33 €
	Halte Garderie / Périscolaire	73,66 €
	Régularisation ARS	136,00 €
	Facturation retrait affiches	56,00 €
	Restauration scolaire	2 783,52 €

2013	Restauration scolaire	2 071,08 €
	Droit de voirie	162,70 €
	Enlèvement véhicule	2 041,98 €
	Fourrière animale	767,80 €
	Halles Marchés/Braderie	163,34 €
	Halte Garderie / Périscolaire	133,77 €
	Jugement tribunal	54,87 €
	Trop perçu salaire	72,36 €
2014	Droit de voirie	104,00 €
	Enlèvement véhicule	685,24 €
	Restauration scolaire	238,49 €
	Fourrière animale	385,37 €
	TLPE	132,00 €
2015	Restauration scolaire	154,30 €
	TLPE	112,50 €
TOTAL		33 182,64 €

Pour le budget annexe du stationnement :

ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	MONTANT
2011	Abonnement parking Arcades Rougés	23,30 €
TOTAL		23,30 €

2.6 - ASSISTANCE A LA PASSATION ET AU SUIVI DES CONTRATS D'ASSURANCES 2016 -
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet, pour la passation du marché d'assistance et de suivi des contrats d'assurances 2016.

La Ville de Cholet est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer et de notifier le marché.

Ce dernier sera conclu suivant les engagements financiers maximum définis ci-après :

Structures	Montant maximum HT	Montant maximum TTC
Ville	43 333,00 €	52 000,00 €
CCAS	9 416,00 €	11 300,00 €
TOTAL	52 749,00 €	63 300,00 €

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE SECONDE GENERATION 2015-2018 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE - APPROBATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'adopter les termes du Contrat Enfance et Jeunesse à passer avec la Caisse d'allocations Familiales de Maine et Loire, la Communauté d'Agglomération du Choletais et ses 12 autres communes membres, suivant les objectifs et les conditions fixées pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

4.2 - REUSSITE EDUCATIVE - RECONDUCTION DES DISPOSITIFS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les dispositifs " Coup de Pouce CLE ", " Coup de Pouce Langage ", " Coup de Pouce Lecture CE1 " et le plan prévisionnel de financement afférent.

Article 2 - d'autoriser le recrutement d'animateurs, de facilitateurs et de coordinateurs/enseignants pour la mise en œuvre de ces dispositifs et de fixer la rémunération des animateurs à 13 € brut par heure et celle des facilitateurs et coordinateurs/enseignants à 16,58 € brut par heure.

Article 3 - d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet, relative aux règles contractuelles et financières inhérentes à la mise en œuvre des actions, organisées entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016, en matière de réussite éducative, intitulées " Coup de Pouce CLE ", " Coup de Pouce Langage " et " Coup de Pouce Lecture CE1 ".

Article 4 - d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'Association Coup de Pouce - Partenaire de la réussite à l'école pour l'ingénierie, le suivi et l'évaluation du dispositif " Coup de Pouce CLE ", à titre gracieux.

Article 5 - d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'ASFOREL (ASsociation de FOrmation et de REcherche sur le Langage) pour l'ingénierie, le suivi et l'évaluation du dispositif " Coup de Pouce Langage ", pour un montant de 2 268 €, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement en sus. Pour les déplacements des formateurs avec leur véhicule personnel, les indemnités kilométriques s'élèvent, selon la puissance fiscale du véhicule, entre 0,408 € et 0,592 € par kilomètre parcouru.

Cf. annexe 4.2

4.3 - CONVENTION D'UTILISATION DU DOJO DU COLLEGE COLBERT PAR L'ECOLE PRIMAIRE MARIE CURIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention d'utilisation du dojo du collège Colbert par l'école Marie Curie pour la période du 16 novembre 2015 au 22 janvier 2016 par laquelle la Ville se décharge de toute responsabilité en cas de dommage éventuel.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - CONVENTION POUR LA CONCESSION A LONG TERME D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT AU PARKING MONDEMENT AU PROFIT DE MONSIEUR BRUNO VON ZSCHERLITZKY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder à Monsieur Bruno VON ZSCHERLITZKY, dans le cadre du dépôt d'un permis de construire concernant un bien situé n°9 passage de Pineau, la concession à long terme d'une place de stationnement dans le parking public Mondement, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} décembre 2015, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation dont le tarif est fixé annuellement par décision municipale, cet emplacement lui permettant de respecter les dispositions du code de l'urbanisme en matière de stationnement, et d'approuver la convention s'y rapportant.

Madame HAQUET rentre en séance.

5.3 - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION TRICOLORE (2016-2019) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour la passation du marché relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration des réseaux d'éclairage public et de signalisation tricolore. Ceux-ci seront conclus pour une durée d'une année, renouvelable trois fois par période d'un an, suivant les engagements minimums et maximums annuels définis ci-après :

	Montant minimum annuel		Montant maximum annuel	
	HT	TTC	HT	TTC
Ville de Cholet	50 000 €	60 000 €	300 000,00 €	360 000,00 €
Communauté d'Agglomération du Choletais	10 000 €	12 000 €	60 000,00 €	72 000,00 €

La Ville est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer, de notifier et d'exécuter le marché.

5.4 - 6 RUE VICTOR MENARD - LE PUY SAINT BONNET - CESSION D'UN IMMEUBLE A MADAME ALEXANDRA RAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la signature d'un compromis de vente, sous la condition suspensive de l'obtention de financement, puis de l'acte de cession d'un immeuble situé 6 rue Victor Ménard au Puy-Saint-Bonnet, cadastré section 950 AV n°556 p, au profit de Madame Alexandra RAS, au prix de 85 000 € net vendeur, étant précisé que les frais de notaire afférents seront pris en charge par l'acquéreur, et les frais de géomètre, liés à la redéfinition des limites parcellaires, seront supportés par la Ville.

Cf. annexe 5.4

5.5 - LOTISSEMENTS DE BEAULIEU - RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS PAR MONSIEUR MENARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la rétrocession, à l'euro symbolique, au profit de la Ville, par Monsieur Pierre MENARD, des espaces publics des lotissements Beaulieu 1-2-3, correspondant :

- à des voiries, d'une longueur totale de 558 mètres linéaires environ, cadastrées section ER n°386p-389p-393p-399-424p-500-504p-551-595-672p, d'une superficie d'ensemble totale de 5 133 m²,
- à un bassin de rétention d'eaux pluviales et son chemin d'exploitation cadastré section ER n°672 p-504p-386p, d'une superficie d'ensemble totale de 3 211 m²,
- aux réseaux divers et ouvrages communs des lotissements,

étant précisé que les frais de géomètre seront à la charge du cédant, et les frais de notaire afférents seront à la charge de la Ville.

Article 2 - d'accepter le transfert, constaté par procès-verbal, mettant à disposition de la Communauté d'Agglomération du Choletais, les réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'eau potable et ouvrages communs afférents situés dans l'emprise de ces espaces publics.

Article 3 - de classer les voies correspondantes dans le domaine public routier communal.

Article 4 - de solliciter pour cette rétrocession l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

Cf. annexe 5.5

5.6 - CESSION DU TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA TUILERIE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la cession du terrain de sédentarisation des gens du voyage de la Tuilerie, situé chemin rural de la Bretellière, au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais, d'une emprise de 5 469 m² cadastré section CM n°3p, 4p, 5p et 6p , moyennant l'euro symbolique, étant précisé que les frais d'acte afférents et de géomètre seront à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Cf. annexe 5.6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Sylvie ROCHAIS

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 9 novembre 2015,

Florence JAUNEAULT	Marie BARTHELEMY	Maya JARADE	Evelyne PINEAU
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Olivier BAGUENARD	Patrice BRAULT
Florence DABIN	Jean-Michel BOISSINOT	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Jean-Marc VACHER
John DAVIS	Jean-François BAZIN	Jordan JOUTEAU	André CERQUEUS
Roger MASSE	Elisabeth HAQUET	Nathalie GODET	Magalie GREAU
Laurence TEXEREAU	Benoît MARTIN	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Valérie FERRIOL- ROUSSEAU
Jean LELONG	Simone POUPARD	Gwénaëlle DUCHESNE	Catherine CANALS
Jean-Paul BREGEON	Sandrine RAOUX	Gilles ALLINDRE	Bernard RABILLER
Michel BONNEAU	François DEBREUIL	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	Benoît BACLET

INDEMNITES VERSEES AUX ELUS VILLE DE CHOLET

FONCTION	Nombre d'élus concernés	TAUX VERSE EN POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT 1015	MONTANTS INDIVIDUELS INDICATIFS AU 01/11/2015
Maire	1	52,77%	2 006,30 €
Maire-Délégué	1	43,00%	1 634,62 €
Premier Adjoint	1	72,17%	2 743,52 €
Adjoints au Maire	12	50,80%	1 931,14 €
Conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation	20	24,06%	914,63 €

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

2.2

Budget Principal

N° AP / API	Autorisations / Programmes	Vote natérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5001	Bâtiments Communaux	28 094 375 €	28 108 875 €	14 500 €			
047	Les Halles	5 478 000 €	5 478 000 €	0 €			
573	Réparation d'équipements communaux	18 612 395 €	18 626 895 €	14 500 €			14 500 € Transfert de crédits de l'API " Acquisitions foncières et immobilières " pour les travaux dans l'ancien bâtiment de l'IML pour accueillir les associations
574	Eglise Notre Dame	4 003 980 €	4 003 980 €				
5002	Matériels et mobiliers des services publics	8 302 366 €	8 290 366 €	-12 000 €			
035	Renouvellement du parc photocopieurs	577 580 €	577 580 €	0 €			
526	Acquisition de matériel communication	576 109 €	576 109 €	0 €			
529	Acquisition de matériel espaces verts	943 212 €	931 212 €	-12 000 €			-12 000 € Transfert de crédits vers l'API " Aménagement des espaces verts " pour l'aménagement du boulevard du Maréchal Juin prévu initialement en 2016
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	6 205 465 €	6 205 465 €				
5003	Edifices culturels	32 387 €	32 387 €				
058	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €				
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	4 678 384 €	4 678 384 €	0 €			
037	Schéma Directeur Informatique	865 721 €	865 721 €				
043	Système d'informations géographiques	710 316 €	710 316 €	0 €			
070	Refonte du contrôle accès équipements communaux	158 644 €	158 644 €				
572	Acquisition matériel informatique et logiciels écoles	2 943 703 €	2 943 703 €				
5005	Réhab, extens, amén ets scolaires 1er degré	325 000 €	325 000 €	0 €			
075	Création restaurant élémentaire M.Curie	325 000 €	325 000 €				
5007	Création, extension, réparation équipements culturels	1 106 632 €	1 106 632 €	0 €			
055	Ilot place Travot - réfection de l'immeuble	1 033 852 €	1 033 852 €				
071	Ilot place Travot - aménagement des locaux	72 780 €	72 780 €				
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	990 791 €	990 791 €	0 €			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	990 791 €	990 791 €				
5010	Création, réfection, aménagement d'équipements sportifs	6 626 002 €	6 644 002 €	18 000 €			
064	Salle Grégoire	4 859 992 €	4 917 992 €	18 000 €		18 000 € Transfert de crédits de la section de fonctionnement pour l'achat de tapis pour la salle Grégoire	
532	Acquisition de matériel sportif	1 726 010 €	1 726 010 €				
5011	Aménagement équipements de loisirs	786 316 €	786 316 €	0 €			
502	Comité Animation Enfance	786 316 €	786 316 €				
5014	Voiries-trottoirs-réseaux et parkings	23 002 307 €	22 993 807 €	-8 500 €			
002	Aménagement des voiries primaires dans les ZAC	1 794 061 €	1 794 061 €				
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	423 100 €	423 100 €				
063	Livre Blanc réfection de voiries	6 894 812 €	6 894 812 €				
076	Système de variation tension éclairage public	150 000 €	150 000 €				
530	Bornes d'incendie	471 656 €	473 156 €	1 500 €		1 500 € Transfert de crédits de la section de fonctionnement pour le renouvellement des poteaux d'incendie	
570	Réparation et aménagement de voiries	13 023 805 €	13 013 805 €	-10 000 €			-10 000 € Transfert de crédits vers l'API " Commission consultative du Puy St Bonnet " pour les travaux de voiries rue Nationale au Puy St Bonnet
573	Extension des réseaux électriques	244 873 €	244 873 €				

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5015	Aménagement du territoire communal	49 795 274 €	49 705 651 €	-89 623 €			
036	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	7 540 043 €	7 540 043 €				
044	Arcades Rougé	17 266 069 €	17 266 069 €				
050	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	10 205 699 €	10 205 699 €				
056	Acquisition de l'ensemble immobilier 12 bd du Maine	2 302 502 €	2 302 502 €				
085	Aire mise en valeur architecture patrimoine	146 500 €	106 700 €	-39 800 €	-39 800 €		
519	Etudes d'urbanisme	551 984 €	516 661 €	-35 323 €	-35 323 €		
522	Acquisitions foncières et immobilières	10 734 046 €	10 699 546 €	-24 500 €	-10 000 €		-14 500 € Transfert de crédits vers l'API " Bâiments communaux " pour les travaux dans l'ancien bâtiment de FIML pour accueillir les associations
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	1 058 431 €	1 068 431 €	10 000 €			10 000 € Transfert de crédits de l'API " Réparation et aménagement de voies " pour les travaux de voiries rue Nationale au Puy St Bonnet
5016	Espaces Verts	9 777 315 €	9 797 415 €	20 100 €			
072	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine	171 985 €	171 985 €	0 €			
073	Serres municipales	3 413 292 €	3 413 292 €	0 €			
571	Réparation et aménagement des espaces verts	6 192 038 €	6 212 138 €	20 100 €		8 100 € Transfert de la section de fonctionnement pour l'achat de meublier pour le parc du Meurier sur le site du Val de Moine	12 000 € Transfert de crédits vers l'API " Aménagement des espaces verts " pour l'aménagement du boulevard du Maréchal Juin prévu initialement en 2016
TOTAL		133 517 149 €	133 459 626 €	-57 523 €	-85 123 €	27 600 €	0 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

Budget annexe du Stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5040	Gestion sur Stationnement payant	2 171 735 €	2 033 024 €	-138 711 €	-138 711 €		
080	FISAC – Jalonnement dynamique des parkings	12 868 €	12 868 €				
081	FISAC – Modernisation des moyens de paiement	431 404 €	431 404 €	0 €			
082	Equipements des parkings en ouvrage	188 978 €	188 978 €	0 €			
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131 €	248 131 €	0 €			
084	Travaux sur parcs en enclos	643 492 €	658 022 €	14 530 €			14 530 €
							Transfert de crédits pour le paiement d'une facture concernant la mise en place de détection sans contact
580	Réparations sur parkings en ouvrage	646 862 €	493 621 €	-153 241 €	-138 711 €		-14 530 €
	TOTAL	2 171 735 €	2 033 024 €	-138 711 €	-138 711 €	0 €	0 €

ACTIONS DE QUARTIERS, COMMERCE ET ARTISANAT

Subventions 2015

Décision Modificative 1

2.4

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Les Vitrines d'Anjou		25 000 €		Subvention exceptionnelle maximum dans le cadre du développement économique de l'association Les Vitrines de Cholet. Aide allouée en complément de la subvention de la Région et sous réserve de la signature d'une convention de co-financement. La subvention municipale sera amoindrie en fonction de la contribution définitivement allouée par le Conseil Régional.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Commerçants des quartiers		-814 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service.
	Sous-total	24 186 €		
	TOTAL	24 186 €		

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Subventions 2015

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		- 1 556 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service.
Sous-total		- 1 556 €		
TOTAL		- 1 556 €		

CULTURE

Subventions 2015

Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Troupe Théâtrale du Donjon		500 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais de participation de la troupe au festival international "Double Dér" au Québec, sur présentation de justificatifs.
<i>Société</i>				
Mutuelle La Choletaise		1 500 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais de réalisation et de diffusion d'une bande dessinée historique, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
		-1 418 €		Réduction des crédits due à la non utilisation de l'enveloppe.
Animations et manifestations culturelles diverses		-2 000 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir les subventions allouées à diverses associations.
Sous-total		-1 418 €		
TOTAL		-1 418 €		

ENSEIGNEMENT
Subventions 2015
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Gestion Jeanne d'Arc	1 081 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire La Girardière		276 €		Aide allouée sous réserve de la présentation des comptes, de la trésorerie et des justificatifs du projet pédagogique.
OGEC Saint Joseph	950 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
OGEC Saint Louis Le Breloquet	-1 900 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
OGEC Sainte Marie des Turbaudières	1 000 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
OGEC Saint Jean - Sainte Famille	-2 700 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	5 851 €			Ajustement de l'aide municipale prévisionnelle liée à la restauration scolaire des écoles privées.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Commission consultative des écoles publiques		-276 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir la subvention attribuée à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire de La Girardière.
Sous-total	4 282 €			
TOTAL	4 282 €			

FINANCES
Subventions 2015
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Divers</i>				
Cholet Evénements DSP	-7 236 €	35 000 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais engendrés par le report du carnaval 2015.
Sous-total	-7 236 €	35 000 €		Ajustement de la participation, au vu de l'évolution des indices définis dans le contrat de délégation.
TOTAL		27 764 €		

RELATIONS EXTERIEURES
Subventions 2015
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Communautés étrangères</i>				
Afrique Solidarité Culture		387 €		Subvention exceptionnelle, afin de couvrir les frais de location de la salle Mocrat, au titre de l'anniversaire de l'association, sur présentation de justificatifs.
<i>Divers</i>				
Ordre International des Anysetiers Commanderie du Choletais, des Mauges et du Bocage Vendéen		1 546 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais de location de la salle des Fêtes, au titre des 35 ans de l'association, sur présentation de justificatifs.
<i>Relations internationales</i>				
Cholet France Allemagne	25 €			Subvention de fonctionnement, afin de compenser une partie de la location de la salle du Puy-Saint-Bonnet, au titre de l'organisation de la fête de l'Avent, sur présentation de justificatifs.
Commune de Bouscé	-21 000 €			Annulation de la subvention, suite au report du projet sur l'année 2016.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations diverses		-800 €		Transfert d'une partie de l'enveloppe pour ajuster les crédits liés au jumelage.
		-478 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service.
		-400 €		Transfert d'une partie de l'enveloppe pour ajuster les crédits liés au jumelage.
Divers - Communautés étrangères				
Jumelage - Aide aux scolaires		1 200 €		Ajustement de l'enveloppe au vu des demandes prévisionnelles.
Sous-total	-20 975 €	1 457 €		
TOTAL		-19 518 €		

SOLIDARITES
Subventions 2015
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
Abri des Cordeliers	85 €			Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Association Rêves du Maine et Loire		250 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais d'organisation des journées nationales de l'association, sur présentation de justificatifs.
Entre4roues		150 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais de participation à l'élection de Miss et Mister Handi France, sur présentation de justificatifs.
Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Choletais		197 €		Subvention exceptionnelle, afin de couvrir les frais de location de la salle de la ferme des Turbaudières, au titre de l'organisation d'un spectacle aux familles, sur présentation de justificatifs.
Mairiées Récréatives du Plessis	-55 €			Ajustement de la subvention suite à la résiliation de la convention d'occupation du local municipal.
<i>Action socioculturelle</i>				
Centre Social Pasteur	1 500 €			Aide financière permettant de contribuer à l'organisation des 40 ans de la structure, sur présentation de justificatifs.
Comité Animation Enfance - DSP	-20 000 €			Régularisation de la contribution municipale au vu des indices et de la fréquentation prévisionnelle.
<i>Organisme public</i>				
Communauté d'Agglomération du Choletais			61 986 €	
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais			12 445 €	Reversement d'un legs.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Action sociale		-100 €		Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir une partie de la subvention allouée à l'Association Rêves du Maine et Loire.
Sous-total	-18 470 €	497 €	74 431 €	
TOTAL			56 458 €	

SPORTS
Subventions 2015
Décision Modificative 1

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association La Choletaise - Sainte Marie		600 €		Subvention exceptionnelle permettant de contribuer à une partie des charges liées à la compétition UGSEL de badminton, sur présentation de justificatifs.
Association Sportive ASPTT de Cholet	-55 €			Résiliation de la convention d'occupation d'un local municipal.
Club Athlétique Entente Bouliste (C.A.E.B. Pétaque)	42 €			
Le Badminton Associatif Choletais	129 €			Subvention complémentaire correspondant à la hausse des loyers, suite au changement de local municipal.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Animations et manifestations sportives diverses		-4 195 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service des Sports.
		-600 €		Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir la subvention allouée à l'association La Choletaise - Sainte Marie.
Manifestations sportives - Parc de la Mellaeraie		-19 205 €		Transfert de crédits en dépenses de gestion, afin de financer divers frais du Service des Sports.
Sous-total	116 €	-23 400 €		
TOTAL		-23 284 €		

CLUB COUP DE POUCE-CLE, COUP DE POUCE LANGAGE
 COUP DE POUCE LECTURE CE1
 Période d'octobre 2015 à septembre 2016

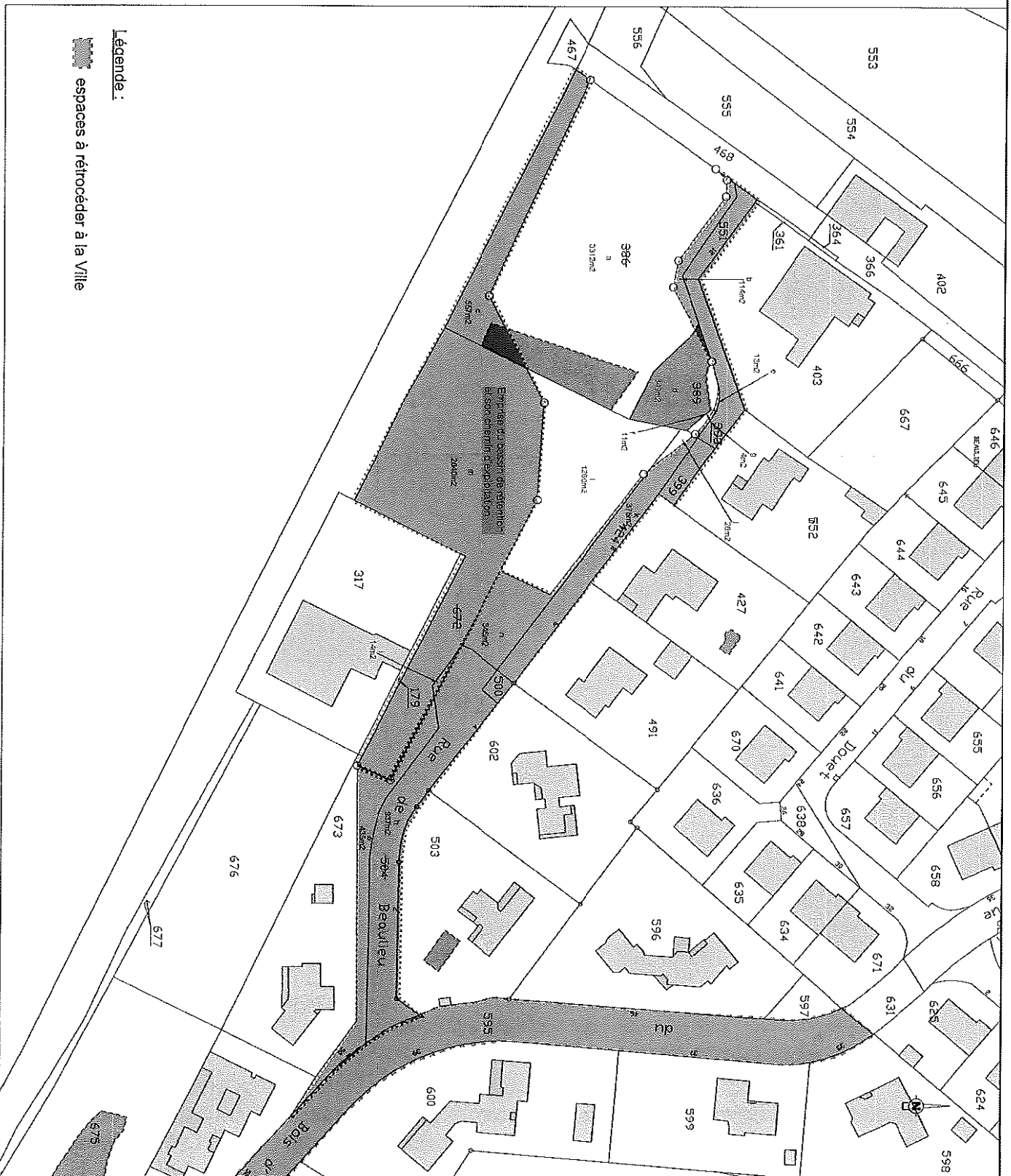
Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Achat/fonctionnement :	2 300 €	Centre Communal d'Action Sociale	
Services extérieurs (ingénierie, transport, impression)	3 300 €	: dispositif de réussite éducative	10 000 €
		Autofinancement	
Charges de personnel			28 800 €
-permanents	2 700 €		
-vacataires	30 000 €		
Total TTC	38 800,00 €	Total TTC	38 800,00 €

6 RUE VICTOR MENARD - LE PUY SAINT BONNET - CESSION D'UN IMMEUBLE A MADAME ALEXANDRA RAS

5.4





CESSION DU TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA TUILERIE
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

